



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Concours interne de SAENES de classe normale

Session 2026

Le concours interne SAENES est organisé conformément au décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des secrétaires administratifs de l'État, et à l'arrêté du 25 juin 2009 relatif à la nature et au programme des épreuves. Les membres du jury, étaient issus de l'académie dans le respect du principe d'équilibre entre les sexes et des compétences requises.

Ce concours s'adresse aux agents publics désireux de valoriser leur expérience professionnelle et d'évoluer vers des fonctions administratives de responsabilités au sein du ministère de l'Éducation nationale. Le rapport vise à présenter les principales données quantitatives et qualitatives issues des épreuves, ainsi que les observations formulées par le jury afin d'accompagner au mieux les candidats des prochaines sessions.

156 candidats étaient attendus pour l'épreuve écrite et 107 se sont présentés.

Inscrits	Présents	Absents	Taux d'absentéisme	Nbre de postes offerts	Nbre candidat/poste
156	107	49	31%	7	15.28

Admissibilité :

Le jury constate un niveau à l'écrit relativement faible. Sur les 107 copies corrigées seules 24 avaient 10/20 ou au-dessus. Ces 24 candidats ont été admissibles.

Le sujet était relativement simple. Le jury insiste sur le besoin de préparation à l'épreuve écrite qui relève d'un exercice de méthodologie et ne nécessite pas de connaissances générales exhaustives. Les préparations proposées en académie comme un travail individuel avec des annales de concours permettent de se mettre en condition de réussite.

Il apparait que les candidats manquent de méthode. Il est également dommageable de trouver des fautes d'orthographe et de grammaire.

L'épreuve d'admissibilité a permis de mesurer la capacité des candidats à traiter une problématique administrative en mobilisant les informations du dossier documentaire. Le jury rappelle que le respect strict de l'anonymat est impératif : toute marque ou signe distinctif sur la copie entraîne l'élimination du candidat. Il est donc essentiel de prêter attention aux consignes données avant le début de l'épreuve. Les meilleures copies se sont distinguées par une lecture méthodique du dossier, une structuration claire des idées et une rédaction fluide. À l'inverse, les copies insuffisantes souffraient souvent d'une exploitation partielle des documents ou d'une écriture trop télégraphique. La présentation claire, aérée et sans rature permet une lecture agréable et une meilleure projection sur les futures missions dédiées par les jurys.

La moyenne des notes à l'écrit est de 7.6/20, les notes allant de 1.85/20 à 14.35/20.

Admission :

L'épreuve orale permet au candidat de confirmer sa projection dans les missions de postes dédiés aux SAENES.

Les notes attribuées lors de l'épreuve orale vont de 2/20 à 17.75/20.

Le jury s'est étonné de rencontrer des candidats qui ne connaissaient que très peu l'Education nationale et son actualité.

Il est également regrettable que certains candidats connaissent si peu leur environnement professionnel quotidien : le fonctionnement d'un EPLE, des connaissances budgétaires, de gestion de ressources humaines...

Les candidats, pour beaucoup ne connaissent que peu les missions attendues d'un personnel de catégorie B. Les candidats ayant réussi l'épreuve orale avaient une connaissance réelle de l'Education nationale, de son fonctionnement et de ses enjeux ainsi qu'une motivation confirmée. Ils étaient en capacité de se projeter dans les missions attendues.

Le jury invite les candidats à préparer activement leur exposé à partir du dossier RAEP, en privilégiant la cohérence du parcours, la mise en valeur des compétences et la prise de recul sur l'expérience professionnelle.

Une préparation à l'expression orale, par des simulations d'entretien ou des entraînements collectifs est vivement conseillée afin de renforcer l'aisance, la clarté et la structuration du discours. Les candidats sont encouragés à prendre attache des services afin d'avoir une connaissance la plus complète possible des missions dédiées.

Il est également utile de se tenir informé de l'actualité ministérielle, politique et administrative : connaître les réformes récentes, les priorités des ministères et les grands principes du service public. Enfin, une posture professionnelle (tenue, écoute, ton, regard) est essentielle pour inspirer confiance et crédibilité. Les candidats les plus convaincants sont ceux qui ont su s'intéresser aux missions d'encadrement, de délégations, de réformes, et ainsi de construire un projet cohérent. Le jury veille à instaurer un climat bienveillant pour permettre à chacun d'exprimer son potentiel.

7 candidats (6 femmes et 1 homme) ont été admis sur liste principale et deux candidates sur liste complémentaire.

Marie-Christine DUPORT, secrétaire générale adjointe - Rectorat de Poitiers
Présidente du jury